



HAL
open science

La Ligue des droits de l'Homme en mai 68

Thomas Morel

► **To cite this version:**

Thomas Morel. La Ligue des droits de l'Homme en mai 68. Matériaux pour l'histoire de notre temps, 2018, Mobilisations étudiantes dans le monde: les années 68, 127-128, pp.90-91. 10.3917/mate.127.0090 . hal-03680285

HAL Id: hal-03680285

<https://hal.science/hal-03680285>

Submitted on 30 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Ligue des droits de l'Homme en mai 68

THOMAS MOREL, LA CONTEMPORAINE

L'embrasement de mai 1968 survient en une « année des droits de l'homme » proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies à l'occasion du 20^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. « 1968 a été décrétée année des Droits de l'Homme. Jamais ils n'ont été aussi bafoués, mais jamais aussi ils n'ont été tant réclamés¹ », proteste alors son président, Daniel Mayer, en avril. Si l'historiographie fait peu mention de son rôle lors des journées de mai-juin, la Ligue les a accompagnées à sa façon. D'abord par l'intermédiaire de quelques membres de son comité central, engagés parallèlement dans d'autres activités militantes : Henri Leclerc, avocat de l'UNEF, qui défend des manifestants, dont Daniel Cohn-Bendit ; Madeleine Reberieux, alors enseignante au département d'histoire de la Sorbonne, qui se trouve au cœur de la contestation étudiante ; Jean-Jacques de Felice qui, lui aussi, « participe aux débats à l'Odéon et à la Sorbonne, et entretient des contacts avec les étudiants² ». Ces quelques militants « révolutionnaires »³ se positionnent en faveur d'une intervention de la Ligue dans le mouvement, quand Daniel Mayer le juge dans un premier temps inopportun dans la perspective électorale de l'union de la gauche, à laquelle il travaille depuis plusieurs années. Finalement, la Ligue s'engage dans la lutte contre la répression policière et le soutien aux étrangers expulsés - elle s'attaque alors essentiellement au pouvoir gaulliste et, selon un argumentaire qui lui est propre : ses protestations « se cristallisent autour de la dénonciation des atteintes institutionnelles aux droits (emprisonnement, répression, censure, etc.) laissant de ce fait peu de place à une analyse de la situation économique et sociale⁴ ».

Dans les archives de la Ligue couvrant la période 1945-2010⁵, un unique dossier documente les prises de position de l'association durant les événements

(communiqués, conférences). Le 16 mai, la LDH lance un appel à « ceux qui, à un titre quelconque, ont des faits précis à rapporter », à propos des « nombreux cas de violences de la répression policière » dont elle a été saisie. Outre un dossier de photographies prises au Quartier latin lors des journées de mai, quelques témoignages reçus ont ainsi été conservés. En juin, Jean-Jacques de Felice et Denis Langlois seront aussi à l'initiative d'un appel demandant au nom de la LDH à ce « que la lumière soit faite sur ces violations des droits de l'homme les plus élémentaires et que des poursuites soient engagées contre les coupables ». Selon Denis Langlois, il comptera parmi ses premiers signataires Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre⁶.

Les archives ont gardé quelques traces, aussi, du soutien apporté aux étrangers expulsés, et donnent à voir les relations d'alors entre les associations, les syndicats et les partis, significatives du bouillonnement politique de la période. Des correspondances et des notes se rapportent à la préparation d'une lettre commune (14 juin 1968) rédigée à l'initiative de la Ligue et signée conjointement par la CFDT, la FEN, le SNE-Sup, la Cimade, la LICA et le MRAP, envoyée au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Justice, contre les expulsions de « travailleurs et étudiants étrangers » auxquels il est reproché de « n'avoir pas observé une stricte neutralité politique ». L'effervescence de mai ne transcende cependant pas toutes les querelles et dissensions politiques : Daniel Mayer explique ainsi dans un courrier ne pas juger bon de donner l'aval de la LDH à un appel lancé par le Comité pour la liberté et contre la répression – pourtant animé par le ligueur Laurent Schwartz – , au prétexte qu'il s'agit d'une opération « montée par le PSU » et que toute modification du texte lui a été refusée⁷.

Le dossier comprend également des requêtes et des retours des sections locales de la Ligue, qui permettent d'avoir un aperçu de son action en région. Enfin, quelques feuillets documentent le soutien apporté aux grévistes de l'ORTF. Cet ensemble pourra être complété

Lettre : un témoignage sur les violences policières, reçu par la Ligue, mai 1968, Fonds de la Ligue des droits de l'Homme, Coll. La contemporaine.

Appel lancé à l'initiative de Jean-Jacques de Felice et Denis Langlois au nom de la Ligue, juin 1968, Fonds de la Ligue des droits de l'Homme. Coll. La contemporaine.

QUE LA LUMIERE SOIT FAITE ...

Les soussignés, se déclarent bouleversés par les témoignages recueillis tant par la "COMMISSION-TÉMOIGNAGES" siégeant à la Faculté des Sciences de Paris, que par la LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, et confirmés par de nombreux journalistes, à l'occasion des manifestations d'étudiants et d'ouvriers :

1° - Matraquages et arrestations de journalistes, de secouristes, d'isolés, de touristes et de passants, en dehors même des lieux d'affrontement.

2° - Acharnement (matraquages, coups de pieds et de crosse, etc..) sur des blessés gisant à terre et parfois inanimés.

3° - Violation de domiciles et violences à l'intérieur d'immeubles et d'appartements privés.

4° - Violences perpétrées délibérément à l'intérieur de certains Commissariats de police (notamment ceux des 4ème et 5ème arrondissements) et au centre de tri de Beaujon : par exemple, constitution de "Comités d'accueil" composés d'une double haie de policiers frappant à coups de poings, de pieds, de matraques ou de nerfs de boeufs les personnes arrêtées et souvent déjà gravement blessées, le sol étant jonché de tessons de bouteilles (ces traitements s'exerçant avec une rigueur particulière sur les personnes de couleur ou les étrangers, et s'accompagnant parfois de gestes obscènes à l'encontre des femmes et des jeunes filles).

5° - Un grand nombre de blessés graves arrachés des mains de médecins ou de secouristes et abandonnés sans soins pendant des heures à l'intérieur des locaux de la police.

Ces violences ne sont d'ailleurs pas contestées par certains responsables de la police.

Le Préfet de Police, dans une lettre adressée, le 29 mai 1968, à tous ses services, a lui-même déclaré :

"Passé le choc inévitable du contact avec des manifestants agressifs qu'il s'agit de repousser, les hommes d'ordre que vous êtes doivent aussitôt reprendre toute leur maîtrise.

"Frapper un manifestant tombé à terre, c'est se frapper soi-même, en apparaissant sous un jour qui atteint toute la fonction policière. Il est encore plus grave de frapper des manifestants après arrestation et lorsqu'ils sont conduits dans les locaux de police pour y être interrogés."

L'Union des Syndicats de police, dans un communiqué du 15 juin 1968, a déclaré "se désolidariser des excès qui auraient pu être

... / ...

Paris, 13 Mai 1968

R. VOGT, surveillant général
au Lycée Saint-Louis
44, boul St-Michel, PARIS-6e

à Monsieur le Président de la
Ligue Française pour la Défense
des Droits de l'Homme
27, rue Jean-Dolent, PARIS

15 MAI 1968

Monsieur le Président,

Permettez-moi, en ma seule qualité de membre de votre Ligue (et sans aucune considération politique, syndicale ou même professionnelle), de vous adresser la copie d'une longue lettre que j'ai adressée à ma fille, étudiante à Paris, à la suite des journées tragiques que nous venons de vivre au quartier latin. II

ce révoltantes.

J'ai été témoin de scènes de violence

Je suis intervenu à plusieurs reprises avec toute la vigueur dont je suis encore capable à près de 60 ans pour essayer d'arracher aux Policiers les malheureux tombés sous les coups de leurs matraques.

Croix Rouge.

J'ai donné mon témoignage à la

Ma femme et moi avons fait notre possible pour venir au secours des blessés.

Nous vous demandons de retenir dans le document que je vous envoie, sans même prendre le temps de le relire (et je vous prie de bien vouloir en excuser la spontanéité et la médiocrité), ce qui peut vous paraître être retenu pour permettre à notre Ligue d'empêcher le retour d'événements aussi catastrophiques et aussi contraires à notre idéal, non seulement la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen mais encore la défense des droits internationaux de protection de la Croix Rouge qui doit pouvoir remplir son rôle même en présence de la Police.

Veillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments profondément attristés et tout dévoués,

R. Vogt
R. Vogt

par les périodiques de la LDH, notamment le *Bulletin national*. En outre, un entretien filmé a été tourné en avril 2018 par La contemporaine auprès de Denis Langlois, conseiller juridique de la LDH de 1967 à 1971. Il y décrit les débats qui animent l'association, qui l'ont peu à peu amenée à entrer « en résonance » avec le mouvement de mai. C'est aussi à cette période qu'a commencé l'archivage systématique de requêtes individuelles faites auprès de la Ligue, toujours conservées dans les archives. ■

Thomas Morel, archiviste, traite le fonds de la Ligue des droits de l'homme à La contemporaine.

Notes

1. *Bulletin national*, Ligue des droits de l'homme, n° 31, avril 1968, p. 1.
2. Liora Israël, «Le Mouvement d'action judiciaire. Archives d'une lutte par le droit», *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2015/1 (n° 115-116), p. 26-34. URL : <https://www.cairn.info/revue-materiaux-pour-l-histoire-de-notre-temps-2015-1-page-26.htm>.
3. Denis Langlois, «Pour la LDH, une parenthèse 'révolutionnaire'», *Hommes & Libertés*, n°182, p. 50-51.
4. Eric Agrikoliansky, *La Ligue des droits de l'homme (1947-1990). Pérennisation et transformations d'une entreprise de défense des causes civiques*, thèse pour le doctorat de l'IEP de Paris, 1997, p. 526.
5. Ce fonds, conservé à La contemporaine, sera ouvert à la consultation fin 2018.
6. Denis Langlois, entretien filmé donné à La contemporaine en avril 2018.
7. Des archives concernant ce comité sont conservées à La contemporaine dans le Fonds Roger Foirier, cote ARCH 0044.